



(1)

COMMENT FAVORISER LA PLEINE PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE AUX ÉLECTIONS

Focus sur les élections communales d'octobre 2018

Rose Eboko

Analyse ASPH 2019

(1) : image Pixabay : <https://pixabay.com/>

Éditrice responsable :
Ouiam Messaoudi - Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles

A participé au contenu de cette analyse, Véronique Lejeune,
ASPH-régionale du Centre, Charleroi et Soignies.



Dans un état démocratique, chaque citoyen doit pouvoir participer pleinement et sans entrave à la vie sociale, culturelle et politique de son pays. En effet, la Belgique ayant signé et ratifié la Convention des Nations Unies pour les personnes en situation de handicap, elle a de fait une mission et un devoir à accomplir : à savoir, veiller à ce que les prérogatives de cette convention prennent réellement effet. Pour rappel, l'Article 3 de cette Convention souligne « la participation et l'intégration pleines et effectives à la société »¹. L'article 29 de la Convention revient quant à lui sur la pleine participation à la vie politique et publique :

« Les États Parties garantissent aux personnes handicapées la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité avec les autres, et s'engagent : a) À faire en sorte que les personnes handicapées puissent effectivement et pleinement participer à la vie politique et à la vie publique sur la base de l'égalité avec les autres, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis, notamment qu'elles aient le droit et la possibilité de voter et d'être élues [...] ii) Protègent le droit qu'ont les personnes handicapées de voter à bulletin secret et sans intimidation aux élections et référendums publics [...] iii) Garantissent la libre expression de la volonté des personnes handicapées en tant qu'électeurs et à cette fin si nécessaire, et à leur demande, les autorisent à se faire assister d'une personne de leur choix pour voter; b) À promouvoir activement un environnement dans lequel les personnes handicapées peuvent effectivement et pleinement participer à la conduite des affaires publiques, sans discrimination et sur la base de l'égalité avec les autres, et à encourager leur participation aux affaires publiques, notamment par le biais : i) De leur participation aux organisations non gouvernementales et associations qui s'intéressent à la vie publique et politique du pays, et de leur participation aux activités et à l'administration des partis politiques; ii) De la constitution d'organisations de personnes handicapées pour les représenter aux niveaux international, national, régional et local et de l'adhésion à ces organisations. »²

C'est ainsi que par le biais des associations actives dans le domaine du handicap et de la société civile, diverses actions sont mises en œuvre pour que soient prises en compte les personnes en situation de handicap dans toutes les strates de la société, afin d'y mettre en place l'inclusion effective.

L'ASPH a mené une analyse critique avec quelques services d'hébergement et d'accompagnement, en vue de sensibiliser les citoyens au processus démocratique que sont les élections. Cette analyse a donné l'occasion à un groupe de citoyens en situation de handicap mental en centre de jour et dans un service d'hébergement pour adultes de s'exprimer en jouant leur rôle d'électeurs pour les

¹ Principes directeurs de la Convention, <https://www.un.org/development/desa/disabilities-fr/principes-directeurs-de-la-convention.html>, consulté le 11/07/19

² ONU, *Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole Facultatif*, <https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf> p.22 et 23

élections communales et provinciales d'octobre 2018. Nous soulignerons au préalable dans quel contexte cela a été rendu possible, ainsi que les outils et mesures liés au projet.

Pour rappel, après les élections provinciales et communales de 2006, l'ASPH menait une enquête dans à peu près une cinquantaine d'institutions pour personnes en situation de handicap en fédération Wallonie-Bruxelles. Suite à cette enquête en 2008, nous avons créé une mallette pédagogique « Toi moi nous tous égaux devant le vote » et, après le succès rencontré par cette mallette au-delà du public cible, nous avons créé le site [le vote pour tous](http://www.levotepourtous.be) (www.levotepourtous.be) en 2012 sur base des documents issus de la mallette. Ces deux outils ont une vocation didactique, et tous les deux ont eu pour objectif de donner la possibilité à des citoyens en situation de handicap mental de comprendre les rouages et la complexité du système électoral belge, et de devenir électeurs conscients de leurs choix et qui activent leur droit de vote. Cela permet directement de lutter contre l'absentéisme important de ce public face à l'exercice du droit de vote.

Par le biais de cette mallette pédagogique, 48 adultes en situation de handicap ont pu être sensibilisés pour exercer leur droit de vote, 26 personnes au Service d'accompagnement Bois de la Fontaine à Manage et 24 à l'école clinique ainsi qu'aux Oliviers à Montignies-sur Sambre.

Dans un premier temps, une approche du système politique belge leur a été présentée de manière ludique, avec les compétences des ministres aux différents niveaux de pouvoirs. Dans un second temps, la thématique de l'Europe a été abordée par le biais d'un jeu de société avec pour moment clé un sujet d'actualité : le Brexit.

Le troisième temps était dévolu au vote à proprement parlé, par des mises en situation avec un bulletin de vote, et une simulation de vote dans l'isoloir, afin de réduire les craintes a priori liées à l'exercice du droit de vote.

Les consignes leur étaient données de manière à ce qu'elles soient compréhensibles et pertinentes, avec pour objectif d'éviter le vote blanc ou nul. Il a été observé dans le groupe un mécanisme de solidarité, car les participants ayant déjà voté dans le passé n'ont pas hésité à expliquer le processus aux autres.

Quelles actions avons-nous pu mener en amont ?

Avant les élections, l'ASPH nationale a remis le site internet www.levotepourtous.be à jour, pour favoriser l'inclusion du public cible, et lui permettre d'effectuer son devoir de citoyen de manière autonome d'une part. L'actualisation du contenu du site a aussi pour but aussi de faciliter l'apprentissage des rouages politiques, entre autres aux personnes en situation de handicap mental, et leur donner la possibilité d'effectuer des choix éclairés pendant le vote³. D'autre part, l'ASPH a

³ Il est intéressant de noter que le site sert également à un public qui n'était pas initialement identifié : les écoles, personnes allochtones... En effet, le recours à l'écriture en Facile à lire et la clarté des informations dans un contexte politique complexe à appréhender permet aux enseignants d'aborder en classe la thématique.

réalisé un mémorandum à destination des communes pour les futurs élus⁴. Lors de la construction de ce mémorandum, les personnes en situation de handicap, de maladie grave ou invalidante ont eu l'occasion (via un sondage largement relayé) d'exprimer leurs souhaits pour les législations à venir, leurs priorités et l'exposition de situations problématiques. De cette manière, leurs propos ont été repris dans le mémorandum et alimentent directement le débat public. Dans ce mémorandum, nous mettons en exergue des recommandations à l'attention des instances communales, dans la mesure où ces dernières disposent d'une série de compétences propres leur permettant d'agir très concrètement dans des domaines de la vie quotidienne afin de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap :

« Nous attirons [également] l'attention des communes sur un public souvent oublié des politiques en termes d'accessibilité : les personnes en situation de handicap intellectuel ou cognitif. Là où le réflexe de l'accessibilité « physique » semble peu à peu s'installer dans les démarches communales, peu de solutions sont proposées pour les personnes ayant une déficience mentale. Pourtant, pour y parvenir, les pistes d'actions ne manquent pas, tous handicaps confondus : traduire les informations communales en « facile à lire et à comprendre », sous-titrer les contenus visuels, en proposer l'audiodescription, la déclinaison en braille, etc.

Enfin, afin d'offrir un service à la population efficace, sans préjugés ni discriminations, l'ASPH recommande la formation et la sensibilisation du personnel communal à la thématique des personnes en situation de handicap (agents d'accueil, travailleurs communaux, forces de police, agents de quartier, stewards, etc.) L'inclusion passe aussi par une connaissance et une reconnaissance des réalités des personnes en situation de handicap par le personnel communal⁵. »

2018, une année flop pour les élections ? Exigeons davantage pour les prochaines élections !

L'ASPH a choisi de s'associer à d'autres associations, réunies au sein du CAWaB⁶, pour interpeller de manière commune les partis politiques par le biais du Mémorandum, en vue d'améliorer les élections européennes et fédérales du 26 mai 2019. Nous voulions vérifier que comme le prévoit la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées que « les autorités s'engagent à prendre des dispositions pour permettre aux personnes handicapées de vivre de façon autonome et sur un pied d'égalité avec les autres citoyens. » À ce titre, l'article 29 de ladite Convention garantit la participation à la vie politique . **Voter est un droit, pas un privilège.** Il est donc important pour l'ASPH que les personnes concernées puissent se rendre aux urnes et que les élections soient accessibles. Nous demandons à cet effet une accessibilité de tout le processus électoral pour tous, c'est à dire :

⁴ ASPH Mémorandum (2018) en ligne

<http://www.asph.be/NotreAssociation/NotrePositionnement/Mémorandum/Pages/Elections-communales-2018.aspx>, consulté le 12/07/19

⁵Idem

⁶ CAWaB : <https://cawab.be/>, consulté le 07 juin 2019

- ♣ Rendre la communication des organisateurs des élections sur « Comment voter ? » accessible à tous ;
- ♣ Rendre obligatoire la mise en accessibilité de la communication des partis politiques vers les électeurs (programmes et listes), sites internet, débats (tv ou live) ;
- ♣ Pérenniser les aménagements provisoires bien souvent réalisés uniquement pour le jour des élections et qui pourraient servir au quotidien dans les infrastructures concernées ;
- ♣ Rendre accessible en autonomie pour tous, y compris aux personnes en situation de handicap intellectuel ou sensoriel, la procédure de vote (que cela soit pour le vote papier ou le vote électronique) ;
- ♣ Rendre les centres et les bureaux de vote 100% accessibles : au minimum un isoloir adapté par bureau de vote ;
- ♣ Assurer la formation et la sensibilisation des présidents, assesseurs, stewards... ;
- ♣ Évaluer les moyens mis en œuvre via des enquêtes post-élections afin de rencontrer les réels besoins des électeurs ;
- ♣ Assurer la disponibilité des taxis, transports en commun (et leurs services spéciaux destinés au transport des PMR), transports adaptés, etc. le jour des élections⁷ ».

Sensibilisation ASPH : une goutte d'eau dans la mer ?

Les animations en institutions sont essentielles pour favoriser la participation du public cible, et dans le contexte évoqué ici, celle des personnes en situation de déficience intellectuelle pour leur permettre d'exercer leur droit de vote. Véronique Lejeune, animatrice ASPH de la régionale Centre, Charleroi et Soignies revient sur les enjeux et résultats de ces moments d'échanges.

« Il est important pour moi de m'assurer de la bonne compréhension des enjeux liés aux élections. Souvent, les participants sont intéressés par la thématique, mais ils ne la connaissent pas vraiment, voire pas du tout ! Le plus parlant est d'expliquer les impacts d'une décision communale (sur leur quotidien par exemple : bénéficier d'un emplacement d'une place de parking devant son domicile, bénéficier de la taxe poubelle pour les langes, faire un choix entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé...) »

Parmi tous les groupes de personnes sensibilisées sur base volontaire, une seule personne n'a pas été intéressée du tout par l'animation. C'est un succès pour ce sujet complexe avec un public qui n'y était pratiquement jamais confronté. J'ai remarqué que pour les participants qui avaient déjà eu une animation par le passé, il gardait des connaissances restantes. Ils ont ainsi pu à la fois aider ceux pour qui ce n'était pas le cas, et approfondir leurs connaissances avec beaucoup d'intérêt. On est parfois étonnés du nombre de choses qu'ils connaissent sur la Belgique... Souvent plus qu'on ne le croit ! Ce qui ressort principalement de ces groupes, ce sont des propositions qui viennent des participants eux-mêmes, à titre indicatif :

⁷ CAWAB, *Mémorandum à l'attention des partis politiques*, 2018, <https://cawab.be/IMG/pdf/memorandum-cawab-elections-mai-2019-2.pdf>, consulté le 12 juillet 2019

- ♣ Davantage d'informations en "Facile à Lire et à Comprendre", dans les programmes politiques ainsi que dans les convocations et les informations dans les bureaux de vote.
- ♣ La photo de chaque élu devant son nom sur le bulletin de vote.
- ♣ Une facilité sur place lors de l'accompagnement si nécessaire (sans devoir faire de demande au préalable, par exemple)
- ♣ La généralisation de certaines initiatives comme celles des institutions qui ont mis sur pied des horaires et des déplacements adaptés le jour du vote.
- ♣ Un renforcement de l'information faite aux bureaux de vote pour accompagner au mieux tout citoyen le jour même.

Même si la matière est complexe, il est essentiel d'amener l'intérêt dans les groupes afin d'assurer le rôle de citoyen à part entière de chaque participant. Cela passe aussi par le fait de donner de la valeur à leur voix. Un véritable travail de démocratie ! »

Et si la suite devait prendre chaque jour plus d'ampleur ?

Au regard de ce type d'animation, plusieurs éléments critiques peuvent être évoqués. Au niveau micro, le fait de systématiser les animations dans les centres de séjour et d'hébergement, pour lutter contre le taux élevé d'absentéisme des personnes déficientes mentales de ce public spécifique. Il pourrait s'agir d'une initiative propre à l'institution, ou à la commune dans laquelle elle se trouve, ou d'associations afin d'informer et sensibiliser ce public spécifique. Mais pour que de telles initiatives existent, nous devons continuer à accompagner, outiller, et inspirer les différentes structures.

Ensuite au niveau macro, nous devons impérativement renforcer et poursuivre le lobbying politique afin d'aboutir au changement des mentalités en ce qui concerne la sphère du handicap. L'accès au vote des personnes présentant une déficience intellectuelle n'en est qu'un exemple parmi tant d'autres !

Enfin, l'accessibilité des élections devrait être davantage pensée de manière plurielle. En effet, contrairement aux idées reçues, elle ne se limite pas à l'accessibilité physique du bâtiment ou du lieu de vote. Actuellement, très peu d'initiatives permettent aux personnes en situation de déficience intellectuelle d'exercer leur devoir de citoyen. Au regard de cela, l'inclusion requise par la convention ONU est loin d'être atteinte. De nombreuses associations, dont l'ASPH et le collectif du CAWAB militent au quotidien pour appliquer cette convention ONU qui concerne les droits fondamentaux des citoyens. Avec les éléments critiques pointés par les personnes en situation de déficience intellectuelle elles-mêmes, nous continuerons à interpeller les ministres responsables avant chaque élection de manière à envisager un meilleur accès au vote pour tous.

Nous souhaitons également inviter les communes elles-mêmes à entrer dans une démarche d'inclusion et à penser l'accessibilité plurielle des élections. Nous pouvons les y aider ! C'est cela la philosophie même de notre Charte communale de l'Inclusion de la personne en situation de handicap et du label Handycity®. Le travail de plus de 18 ans fait ses preuves, mais nous ne devons

pas nous contenter de cela. Pour les enjeux politiques concernant le citoyen, la commune se situe au premier échelon de la démocratie politique « Rien sur nous sans nous ! »

Cette philosophie pourrait se résumer brièvement en disant que, l'école et les activités parascolaires, les commerces de proximité, les bâtiments communaux, les parcs et lieux publics ou encore les structures de sport et de loisirs font partie de notre quotidien. La commune est donc le premier lieu de vie de tous les citoyens, raison pour laquelle il est important d'assurer à chacun de vivre pleinement, de manière digne et en toute autonomie. La charte de l'inclusion de la personne en situation de handicap a été pensée pour accompagner les communes dans ce travail d'inclusion.

Travailler en amont pour l'accès au vote des personnes en situation de handicap intellectuel, c'est travailler pour un plus large public (élèves en âge de voter, allochtones, etc.). Ces projets sont donc essentiels pour permettre à chaque citoyen d'exercer pleinement son droit et devoir de vote. Pourquoi dès lors n'est-ce pas davantage généralisé ?

Cette analyse s'est certes focalisée en particulier sur l'accès au vote du public ciblé ici, mais il faut bien être conscients que les difficultés rencontrées sont aussi le lot des personnes en situation de handicap sensoriel, de la vue ou de l'ouïe, sans être exhaustif. Défendre l'accès aux élections des personnes en situation de handicap en général, c'est rappeler leur existence. C'est aussi donner la voix, la place et la parole aux sans voix. Quelles élections souhaitons-nous pour demain ?

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'ASPH – **Association Socialiste de la Personne Handicapée** — défend les personnes en situation de handicap et/ou atteintes de maladie grave et invalidante, quels que soient leur âge ou leur appartenance philosophique.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis presque 100 ans, l'ASPH agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobby politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'accompagnement, etc.

Nos missions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie

Nos services

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez-le **02/515 19 19** du lundi au jeudi de 8h30 à 15h et le vendredi, de 8h30 à 11h.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou avec une maladie grave et invalidante, l'ASPH dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne handicapée.

Cellule Anti-discrimination

L'ASPH est un point d'appui UNIA (anciennement, Centre pour l'Égalité des Chances) en ce qui concerne les situations discriminantes « handicap » afin d'introduire un signalement (plainte). Ex : votre compagnie d'assurance vous refuse une couverture, car vous êtes atteint d'une maladie chronique ? Elle vous propose une surprime ? Elle supprime votre police familiale en raison du handicap de votre enfant ou de votre partenaire ? Faites-nous-en part, nous assurerons le relais de votre situation.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les festivals et bâtiments selon les normes « Access-i »
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité.

Contact

ASPH – Rue Saint-Jean 32/38 – 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65 — asph@solidaris.be